

• - RÉVISION -
• SCOTSUD54 •

LES ÉCHOS DE LA CONFÉRENCE DU SCOT

DU 08 JUILLET 2022

POINT D'ÉTAPE DE LA RÉVISION DU SCOT DE LA MULTIPOLE NANCY SUD LORRAINE

SEPTEMBRE 2022 —

ÉDITO DU PRÉSIDENT



Nous étions plus d'une centaine d'élus des 13 intercommunalités du Sud Meurthe-et-Moselle réunis à la Cité des paysages de Sion, le 8 juillet 2022, à l'occasion de la conférence du SCoT, pour faire un point d'étape sur les avancées de la révision du Schéma de cohérence territorial et partager nos réflexions sur l'avenir de ce territoire.

13 intercommunalités, c'est 13 réalités, 13 identités, 13 volontés. Notre travail est facilité par un état d'esprit collaboratif et de coopération entre nous, dans une exigence d'équilibre entre ces territoires qui composent la Multipole. À l'instar des ateliers du Projet d'Aménagement Stratégiques qui se sont déroulés en 2021 et le débat qui a suivi en comité syndical de décembre, cette conférence s'est révélée un temps fort de dialogue et d'écoute des questions, inquiétudes et attentes de chacun sur cette démarche ambitieuse qui mobilise de nombreux élus, partenaires institutionnels et acteurs socioprofessionnels depuis deux années déjà.

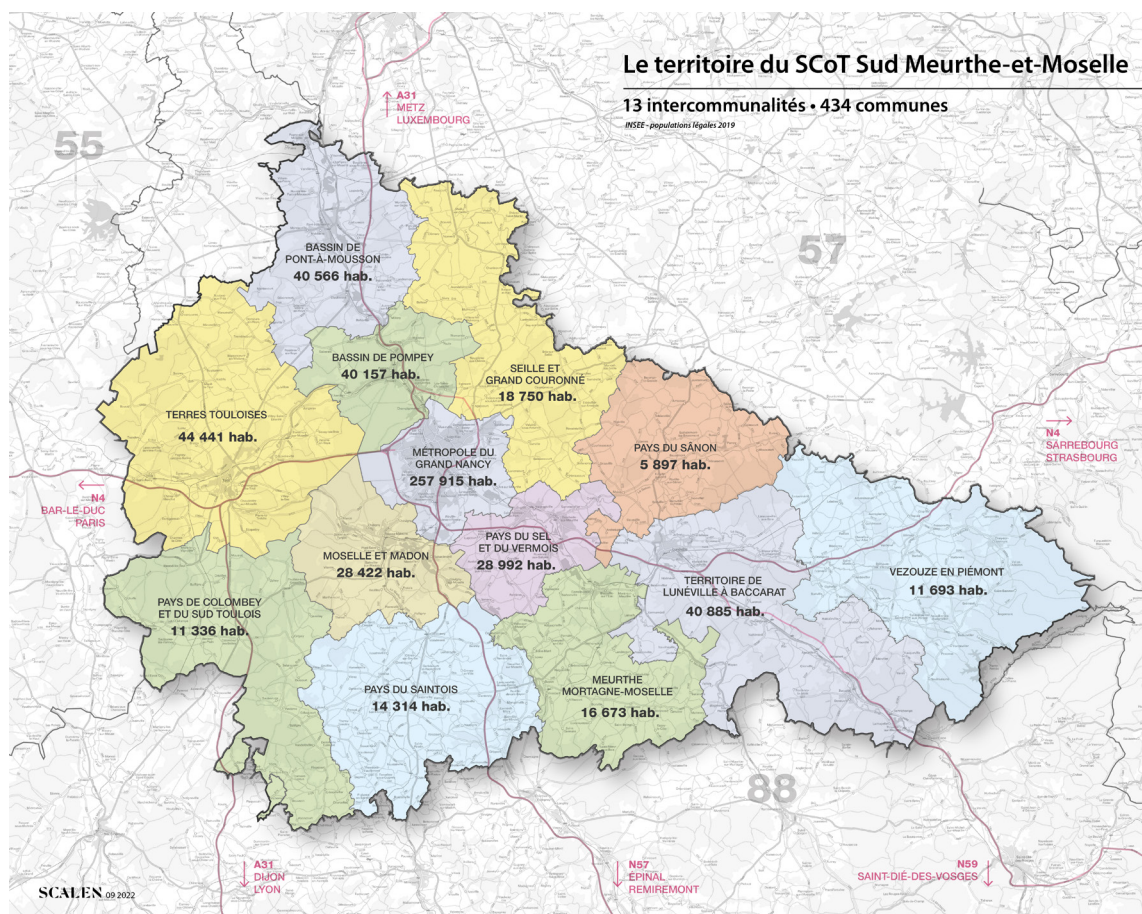
Ces temps d'échanges ont permis de fixer notre ambition : les transitions et les coopérations territoriales au service de la qualité de vie et de l'attractivité de notre grand espace de vie. Car face aux défis climatiques et écologiques, aux fragilités territoriales, les élus locaux que nous sommes, partageant une forte responsabilité.

Les instances du syndicat mixte poursuivent le travail engagé depuis début 2022 pour décliner cette ambition et préciser les modalités d'application des orientations prises.

Ce document vise à partager les principales informations à retenir de cette journée.



Denis VALLANCE,
Président de la Multipole Nancy Sud Lorraine



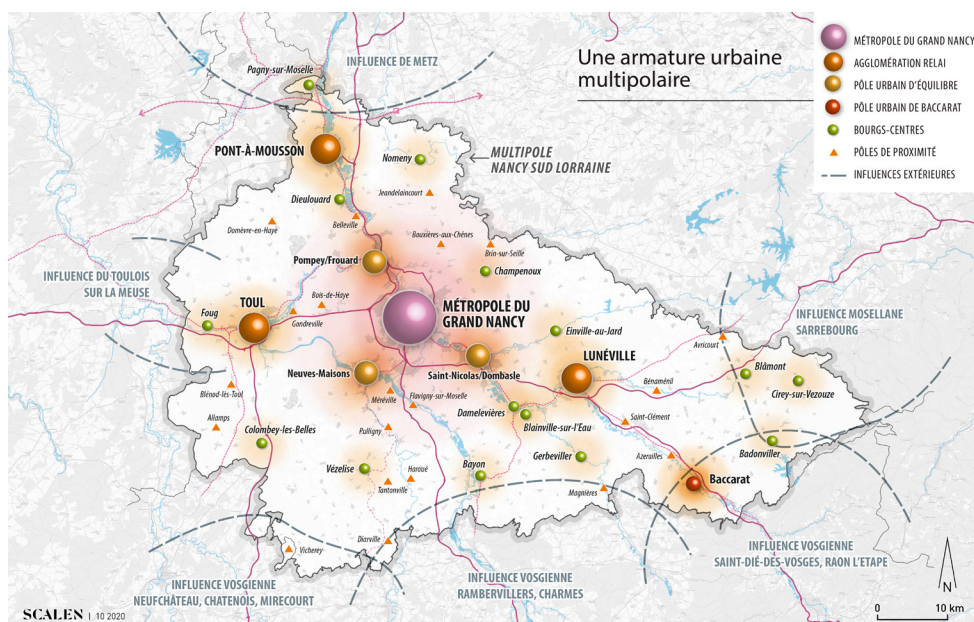
I / POURQUOI RÉVISER LE SCOT ?

LES ACQUIS DU SCOT APPROUVÉ EN 2013

Une communauté de destin et une culture commune : depuis 15 ans des jalons importants ont été posés en termes de coopération et de solidarité territoriale, de compréhension des interdépendances entre les intercommunalités qui composent le SCoT.

Une armature territoriale partagée : une organisation « multipolaire » cohérente entre la métropole, les villes, les bourgs, les villages qui garantit les équilibres de développement et la qualité des espaces de vie. La préservation de cette armature est au cœur du projet du SCoT Sud 54.

La prise de conscience des richesses écologiques du territoire et des enjeux de préservation de ces ressources (foncier, eau, biodiversité, paysages). Le SCoT est désormais reconnu comme un outil essentiel au service des transitions écologiques et climatiques.



« Grâce au premier SCoT, nous avons tous appris à mieux nous connaître. En tant qu'élus nous nous sommes donné une culture commune des enjeux. Nous avons gagné en maturité sur nos politiques d'urbanisme, sur les questions foncières. Ce sont bien les élus locaux qui font de l'aménagement du territoire. »

UNE NÉCESSITÉ : S'ADAPTER AUX NOUVEAUX ENJEUX DES TERRITOIRES

Un contexte institutionnel refondé depuis 2017 avec la fusion des régions et des EPCI. En conséquence, les stratégies locales et les modes de coopérations ont évolué et se matérialisent dans de nouveaux documents (SRADDET, PLUi, PLH...) dont le SCoT doit tenir compte.

D'importantes évolutions législatives à prendre en compte avec les lois ALUR, ELAN, Climat & Résilience qui ont fixé de nouveaux attendus vis-à-vis des SCoT et renforcé les objectifs nationaux de lutte contre l'artificialisation des sols. Il s'agit aujourd'hui d'organiser la trajectoire vers l'objectif « Zéro artificialisation nette » à l'horizon 2050.

D'où l'importance de redéfinir ensemble un projet d'aménagement politiquement partagé avec les 13 intercommunalités pour répondre collectivement, et à la bonne échelle, aux grands défis des 20 prochaines années : changement climatique, préservation des ressources, évolution des modes de vie, modernisation des infrastructures, transition énergétique.

II / OÙ EN SOMMES-NOUS ?

Sur la base d'un diagnostic partagé en 2020, un travail partenarial élargi (ateliers, rencontres des EPCI, contributions...) a été réalisé en 2021 pour construire le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS). Véritable clé de voute du SCoT, il exprime le projet politique du territoire du Sud Meurthe-et-Moselle ; ses grandes orientations ont été débattues le 18 décembre 2021, lors du comité syndical de la Multipole.

La démarche se poursuit en 2022 pour traduire les orientations politiques du PAS en règles communes et leur territorialisation. Ce travail s'organise au sein des instances de la Multipole autour de 3 temps forts thématiques :

- > Économie, commerce.
- > Habitat, mobilité, services.
- > Transitions écologiques, énergétiques et alimentaires.

UNE PROCÉDURE EN PLUSIEURS ÉTAPES



D'ici la fin de l'automne 2022, un pré-projet sera formalisé et une nouvelle étape de concertation s'engagera avec les élus, les partenaires institutionnels et socioprofessionnels.

L'objectif est d'arrêter le projet au printemps 2023 pour une entrée en vigueur du SCoT au printemps 2024. À partir de là, les PLU / PLUi devront se rendre compatibles avec le SCoT.



« Vous avez choisi de mettre ensemble des territoires dans des situations très différentes. Ce grand territoire, il a une justification : c'est le choix de la solidarité, pour ne laisser personne sur le côté. »



« On continue de croire que la planification c'est un grand plan avec une trajectoire nette. Mais il y a forcément des incertitudes, des changements, des adaptations... L'enjeu c'est de faire du futur un sujet du présent, c'est de regarder l'horizon... En même temps qu'on avance, on se transforme »,



EN SAVOIR PLUS

- 🌿 [Les objectifs de la délibération de la révision du SCoT](#)
- 🌿 [Le diagnostic territorial](#)
- 🌿 [La plateforme de contribution Cartodébat](#)

- 🌿 [Le pré-projet d'aménagement stratégique](#)
- 🌿 [Cahier de Scalen n°59 : décryptage de la loi Climat & Résilience](#)

III / LES PREMIERS ACQUIS DE LA RÉVISION ET LES TRAVAUX QUI RESTENT À MENER

L'AMBITION DU SCOT : ORGANISER LES TRANSITIONS ET LES COOPÉRATIONS AU SERVICE DE LA QUALITÉ DE VIE ET DE L'ATTRACTIVITÉ

Notre territoire, à travers le SCoT doit :

- > Relever le défi d'un nouveau mode de développement qui renforce la qualité de vie, la santé et le bien-être des habitants.
- > Proposer un modèle fondé sur les transitions, plus sobre en ressources, en énergie et en foncier.
- > Valoriser les complémentarités et les coopérations entre intercommunalités.

Cette ambition repose sur 3 principes :

- > Mettre en œuvre la stratégie du Sud Meurthe-et-Moselle dans le respect des territoires et de leurs institutions.
- > Organiser le développement en priorisant une approche qualitative.
- > Tenir compte des spécificités et de l'antériorité de chaque territoire.

« Le fait d'avoir un vaste SCoT crée de la solidarité entre les territoires. C'est vrai. Mais un des corollaires de ce grand SCoT, c'est qu'on a de l'espace. Ce qui me semble logique, pour éviter l'opposition Métropole / milieux ruraux, c'est de diffuser les informations à tous et élargir les réflexions. »

3 GRANDES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

- > 1/ Les transitions : une Multipole plus sobre et résiliente.
- > 2/ Les équilibres et complémentarités : une Multipole coopérative et attractive.
- > 3/ La qualité de vie : une Multipole au service de la santé et du bien-être de ses habitants.

La déclinaison de ces orientations questionne des sujets dont certains sont encore en discussion dans le cadre des instances de la Multipole et en concertation avec les intercommunalités et partenaires associés.



1 / LES TRANSITIONS : UNE MULTIPOLE PLUS SOBRE ET RÉSILIENTE

Le SCoT a pour objectif de s'inscrire dans un nouveau mode de développement :

- > **Plus sobre** dont l'organisation territoriale et l'urbanisation future concourent à limiter les consommations en foncier et en énergie.
- > **Plus résilient** qui gère durablement ses ressources et préserve son environnement pour garantir les besoins et le cadre de vie des générations futures.

Les ressources et la biodiversité

AMBITION :

S'appuyer sur la richesse et la diversité du patrimoine environnemental, agricole et paysager du territoire. Ils forment une armature identifiée et protégée depuis 2013.

CE QUI EST PROJETÉ :

- Protéger l'armature environnementale, agricole et paysagère, levier majeur d'atténuation et d'adaptation aux défis climatiques et écologiques (régulation des cycles de l'eau, pollinisation, préservation de la biodiversité et des sols...).
- Préserver et sécuriser les ressources en eau et gérer durablement les ressources du sous-sol et de la forêt.

CE QUI RESTE À DISCUTER :

Le niveau de protection de l'armature environnementale au regard des nouveaux enjeux énergétiques et agricoles.

L'énergie

AMBITION :

Organiser la réduction des consommations énergétiques dans le domaine des transports et du bâti et développer la production des énergies renouvelables en s'appuyant sur un scénario de mix énergétique réaliste mais ambitieux.

CE QUI EST PROJETÉ :

Faciliter le développement et l'usage des énergies renouvelables en tirant profit des spécificités du territoire.

CE QUI RESTE À DISCUTER :

- Le scénario énergétique au regard des potentiels du territoire.
- Les conditions de développement des énergies renouvelables au regard des équilibres avec la biodiversité, l'agriculture et les paysages.



« Une société qui se projette dans le futur avec un bilan zéro c'est étrange [...]. On est dans un moment historique où il faut réinventer le développement. Ce n'est pas l'effondrement mais ce n'est pas la croissance non plus. À courte échéance, la population française va atteindre son maximum [...]. Notre futur à l'horizon 2040 c'est une population nationale qui n'augmentera plus. Le progrès et le développement, ce n'est pas forcément l'augmentation, c'est le bonheur et le bien-être. »



« L'endroit où l'on consomme le plus de foncier par rapport au nombre d'habitants ce sont les territoires ruraux, et ceux où l'on en consomme le moins, ce sont les espaces urbains. La raison est simple : la ruralité sert d'espace d'accueil et de développement résidentiel. Les urbains habitent donc les campagnes et l'ensemble fait système. On voit bien les interdépendances on surmontera donc la situation en sortant de la dualité ville / campagne. »

Le foncier

AMBITION :

Gérer plus durablement le foncier, en respectant les objectifs nationaux et régionaux de sobriété foncière et de lutte contre l'artificialisation. Ces efforts seront portés collectivement et permettront la mise en œuvre de grands projets d'intérêt commun.

CE QUI EST PROJETÉ :

- Inscrire le territoire dans la trajectoire Zéro artificialisation nette des sols à l'horizon 2050.
- Des efforts de réduction de la consommation foncière portés à -50 % d'ici 2030.
- Constituer une enveloppe foncière commune pour les grands projets économiques, d'énergies renouvelables ou d'équipements d'intérêt commun.
- Accompagner les territoires dans la démarche de sobriété foncière.

CE QUI RESTE À DISCUTER :

- La territorialisation des objectifs de sobriété foncière. Ils tiendront compte des spécificités et dynamiques propres à chaque intercommunalité.



2 / LES ÉQUILIBRES ET COMPLÉMENTARITÉS : UNE MULTIPOLE COOPÉRATIVE ET ATTRACTIVE

Le SCoT a pour objectif de s'appuyer sur l'armature territoriale pour encourager :

- > **Un développement résidentiel plus qualitatif** et diversifié sur tous les territoires, en jouant la complémentarité entre villes, bourgs, villages, et en s'appuyant prioritairement sur les potentialités existantes (vacance, dents creuses, friches).
- > **Un développement économique équilibré**, à partir d'une offre foncière économique qualitative.
- > **Une mobilité plus durable** au service de tous.

« On doit concilier le monde urbain et rural. Quand le monde rural aimerait avoir des terrains, on leur dit qu'ils n'ont pas compris les enjeux. Je tiens à rappeler qu'ils sont au centre de la biodiversité et du monde agricole. Nous, on vit sans arrêt les questions de la biodiversité et du changement climatique et on nous a demandé depuis des années de travailler les dents creuses. Or, la plupart des communes du monde rural n'ont plus de logements disponibles ou de dents creuses. »

”

Le développement résidentiel

AMBITION :

Répondre aux besoins en logements des ménages installés et des populations nouvelles en favorisant la reconquête urbaine et la requalification du parc et en contribuant à la redynamisation des polarités.

CE QUI EST PROJETÉ :

- Un scénario démographique réaliste qui envisage un regain d'attractivité à 20 ans.
- Une priorisation du développement résidentiel sur les polarités et dans les tissus urbains et villageois existants.
- Des objectifs de logements qui tiennent compte au mieux des besoins de la population, répartis par intercommunalité.
- Une forte ambition de reconquête des logements vacants et de rénovation énergétique du parc existant.

CE QUI RESTE À DISCUTER :

La répartition et les principes de modulation des objectifs de production de logements par intercommunalité.





Le développement économique

AMBITION :

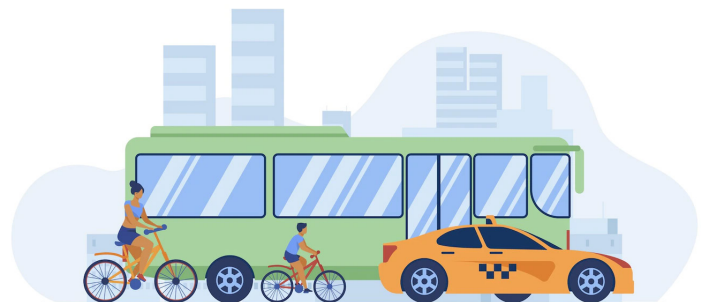
- Répondre aux besoins économiques, dans le respect des objectifs de sobriété foncière et de qualité urbaine, paysagère et écologique.
- Faire des transitions une opportunité de création d'activités et d'emplois.

CE QUI EST PROJETÉ :

- Constituer une offre foncière à vocation d'activité économique portée collectivement et ayant vocation à accueillir des projets de réindustrialisation.
- Des grands principes de localisation préférentielle des activités économiques et commerciales au sein de l'existant.
- Organiser et optimiser l'offre en foncier économique pour répondre aux besoins de développement des entreprises et aux objectifs de sobriété foncière.
- Accompagner la transformation du modèle commercial : priorité aux centralités et à la requalification des zones existantes.

CE QUI RESTE À DISCUTER :

- Les conditions pour développer les filières alimentaires de proximité.
- Les conditions de développement commercial et des activités logistiques liées.



Les mobilités

AMBITION :

Construire un système de déplacement durable, vecteur d'attractivité et alternative crédible et compétitive à l'usage de la voiture individuelle.

CE QUI EST PROJETÉ :

- Organiser prioritairement le développement sur les polarités en coordination avec l'offre en transports collectifs.
- Renforcer l'intermodalité en articulant les réseaux de transports en commun, et développer des logiques de rabattement vers les pôles d'échanges.
- Contribuer plus fortement au développement des modes actifs au quotidien, un réseau cyclable structurant à l'échelle du Sud Meurthe-et-Moselle.
- Définir des principes d'aménagement et d'intermodalité autour des gares (en termes de stationnement, d'accessibilité via les modes actifs).
- Accompagner la modernisation des infrastructures routières existantes et les adapter aux nouvelles mobilités (covoiturage, bornes électriques).
- Conforter et valoriser l'étoile ferroviaire du territoire, préserver la fonctionnalité des infrastructures fluviales.
- Uniformiser la tarification et organiser la cohérence et la continuité des offres de mobilité.

CE QUI RESTE À DISCUTER :

- Le niveau d'ambition concernant le développement des modes actifs.
- Les infrastructures et aménagements pouvant faire l'objet de coopérations interterritoriales (parkings relais, pistes cyclables...)

3 / LA QUALITÉ DE VIE : UNE MULTIPOLE AU SERVICE DE LA SANTÉ ET DU BIEN-ÊTRE DE SES HABITANTS

Le SCoT souhaite relever le défi d'améliorer la qualité de vie, la santé et le bien-être des habitants par des aménagements qui privilégient un urbanisme qualitatif, l'accessibilité aux services quotidiens et la valorisation des richesses environnementales et paysagères.

Accès aux services du quotidien

AMBITION :

Une organisation permettant d'offrir un bouquet de services « socle » accessible à tous les habitants en tout point du territoire grâce au maillage des villes, bourgs et villages.

CE QUI EST PROJETÉ :

- L'aménagement du territoire doit permettre d'organiser une offre de services essentiels (accéder aux soins, s'approvisionner, apprendre et s'épanouir) accessibles à tous en un quart d'heure.
- L'armature multipolaire doit rester le cadre pour organiser et développer l'offre de services.
- Ce maillage territorial garantit les équilibres et les complémentarités. Le SCoT en fait un principe d'aménagement fort et s'engage à le préserver.



« Je crois que l'attractivité résidentielle n'est pas la même si on se situe à 15-20 minutes ou 1 heure de la Métropole. Quand on est à 1 heure, les habitants recherchent du terrain pour avoir de l'espace. Peut-être qu'il ne faudrait pas avoir une exigence aussi forte partout. »



Qualité urbaine et paysagère

AMBITION :

Préserver l'armature verte et la biodiversité, et mieux partager cette richesse patrimoniale, vecteur d'attractivité. Le renouvellement urbain ne doit pas s'opérer au détriment de la qualité de vie : la densification doit être raisonnée et préserver des espaces de respiration.

CE QUI EST PROJETÉ :

- Améliorer le cadre de vie des centralités en trouvant un juste équilibre entre compacité, fonctionnalité urbaine et nature en ville.
- Renouer les liens entre la biodiversité et les espaces bâtis pour être plus résilient.
- Respecter des principes de qualité et de sobriété des aménagements.
- Protéger et valoriser les paysages comme bien commun, support de la biodiversité, de l'identité et de l'attractivité du territoire.

CE QUI RESTE À DISCUTER :

- Ajuster les objectifs en termes de qualité urbaine et de densité au regard des enjeux de cadre de vie et de nature en ville propres à chaque tissu urbain (bourg-centre, centre-ville, faubourgs, villages rues...).
- Les conditions de qualité urbaine pour les opérations d'aménagement.

FOCUS

ACCOMPAGNER LES TERRITOIRES DANS LA DÉMARCHE DE SOBRIÉTÉ FONCIÈRE

La trajectoire Zéro Artificialisation Nette à l'horizon 2050 nécessite une mutation des pratiques d'aménagement et la recherche de nouveaux modèles pour continuer à répondre aux besoins d'habitat à toutes les échelles territoriales et notamment dans les communes rurales.

Face à ce changement qui questionne beaucoup d'acteurs locaux, la Multipole engage dès cette année 2022 une démarche globale de recherche-action « habitat et sobriété foncière » afin d'accompagner ses territoires membres dans l'atteinte de cet objectif ambitieux.

Cette démarche comporte trois volets :

- 1. L'acculturation et le partage d'expériences** entre élus et professionnels sur les questions de sobriété foncière et l'évolution des besoins en matière d'habitat ;
- 2. L'expérimentation d'outils opérationnels** facilitant la réalisation de projets offrant des alternatives concrètes à la consommation foncière et à l'artificialisation des sols : 8 projets pilotes seront ainsi sélectionnés. Ils exploreront les leviers de la sobriété foncière : densification douce, transformation de l'existant, intensification des usages et renaturation/désimperméabilisation.
- 3. La création d'une cellule d'appui** à la mobilisation du foncier et du bâti dégradé, dédiée aux problèmes rencontrés par les communes rurales de moins de 2000 habitants.

Le fil conducteur de cette démarche est le rassemblement des expertises et de l'ingénierie territoriale autour des mêmes tables de travail pour faciliter le partage d'informations, de solutions et ainsi accompagner le mieux possible les collectivités dans leurs projets avec en toile de fond, une réflexion approfondie sur la sobriété foncière et l'exploration de nouvelles méthodes et outils.



- RÉVISION -
SCOTSUD54

LES ÉCHOS DE LA CONFÉRENCE
DU SCOT DU 8 JUILLET 2022

NOUS CONTACTER :

SYNDICAT MIXTE DE LA MULTIPOLE NANCY SUD LORRAINE
9 rue Gustave Simon 54000 NANCY
03 83 27 91 89 • contact@nancysudlorraine.fr

www.nancysudlorraine.fr • 